

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la mairie de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 15 mars 2024.

Etaient présents : Jean-Paul FORVEILLE (ne prends pas part à la DCM 2024-03-D-02), Céline COTTEREAU, Christophe DELOGE, Nathalie CHARTIER, Nicole PLANCHENAU, Jean-Marie CHAUVEAU, Jean-Yves TAROT, Florence MICHEL, Pascal PAILLARD, Stéphanie BOULAY, Hugo SANTOS, Jérôme LEGRAND, Julie MARSOLLIER, Guillaume COUSIN, Matthieu TALOIS, Mélisa LE QUELLEC.

Membres absents et représentés : Philippe HOUDU donne pouvoir à Jean-Yves TAROT.

Membres absents excusés : Alexandra AUBERT, Anne POILANE.

Secrétaire de séance : Pascal PAILLARD

Nombre de membres en exercice :	19
Quorum de l'assemblée :	10
Nombre de Membres présents :	16
Absents ayant donné pouvoir :	01
<u>Votants</u>	<u>17</u>

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 15/02/2024	1
2. Projet éolien sur Loigné – retour sur la 2 ^{ème} présentation.....	2
3. Viabilisation du lotissement Grand Maison – Résultat de la consultation des entreprises	2
4. APPROBATION COMPTES DE GESTION 2023 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »	2
5. APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison » - Concordance avec les comptes de gestion 2023	3
6. Affectation des résultats 2023 : Commune de La Roche-Neuville	4
7. Examen et Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024	5
8. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »	5
9. Repas annuel des aînés - 2024	6
10. Convention RODP Distributrice baguettes avec le boulanger de Loigné-sur-Mayenne.....	6
11. Réalisation d'un Contrat de Prêt GPI AmbRE d'un montant total de 280 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de rénovation d'un équipement à vocation économique située en Centre Bourg de la commune de Saint-Sulpice Coutellerie.	7
12. Décision d'échange de chemin Rural - Bertron.....	7
13. Décision d'échange de chemin Rural - Hermenier.....	8
14. Travaux Boulodrome.....	9
Questions et informations diverses	

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 15/02/2024

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire propose au Conseil municipal, s'il n'y a pas d'observation particulière, d'approuver le procès-verbal de la réunion du 15 février 2024.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 15 février 2024.

2. *Projet éolien sur Loigné – retour sur la 2^{ème} présentation*

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte rendu de la présentation faite par Natural Forces concernant un projet éolien sur la commune déléguée de Loigné. Cette société est accompagnée par la SEM.

Le Conseil municipal sera amené, dans un premier temps, à se prononcer et à émettre un avis sur le projet d'installation d'éoliennes sur la commune.

M. le Maire propose d'aller voir sur d'autres communes comment des projets similaires se sont déroulés.

3. *Viabilisation du lotissement Grand Maison – Résultat de la consultation des entreprises*

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire expose au Conseil Municipal que ce point est retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors d'une séance ultérieure.

4. *APPROBATION COMPTES DE GESTION 2023 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »*

DCM 2024-03-D-01

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Il convient d'approuver les comptes de gestion 2023 établis par le comptable de la commune : Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison », qui sont, en tous points, conformes aux comptes administratifs 2023.

Les différents comptes de gestion de l'année 2023 sont présentés :

SYNTHESE DES RESULTATS - Budget Commune de La Roche-Neuville

Résultat de clôture 2023 en fonctionnement	+ 167 806,75 €
Résultat de clôture 2023 en investissement	- 346 757,21 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	- 178 950,46 €

SYNTHESE DES RESULTATS - Budget Lotissement « Du Stade »

Résultat de clôture 2023 en fonctionnement	+ 91 837,88 €
Résultat de clôture 2023 en investissement	0 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	+ 91 837,88 €

SYNTHESE DES RESULTATS - Budget Lotissement « Espace Ferdinand Barais »

Résultat de clôture 2023 en fonctionnement	0 €
Résultat de clôture 2023 en investissement	- 37 964,43 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	- 37 964,43 €

SYNTHESE DES RESULTATS - Budget Lotissement « La Piece Martin »

Résultat de clôture 2023 en fonctionnement	+ 187,73 €
Résultat de clôture 2023 en investissement	+ 138 417,05 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	+ 138 604,78 €

SYNTHESE DES RESULTATS - Budget Lotissement « Grand Maison »

Résultat de clôture 2023 en fonctionnement	0 €
Résultat de clôture 2023 en investissement	- 360,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	+ 399 902,12 €

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- D'APPROUVER les comptes de gestion 2023 des budgets Commune de La Roche-Neuille, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »
- DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

5. APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – Commune de La Roche-Neuille, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison » - Concordance avec les comptes de gestion 2023

DCM 2024-03-D-02

RAPPORTEUR : C COTTEREAU

EXPOSE : Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et aux votes, Madame Cottereau, 1^{ère} adjointe, est désignée pour présider la séance.

Madame Cottereau expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2023.

Il convient d'approuver les comptes administratifs 2023 des budgets : Commune de La Roche-Neuille, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison » et de constater la stricte concordance entre les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion 2023 établis par le Comptable des Finances Publiques.

Les différents comptes administratifs de l'année 2023 sont présentés :

Commune de La Roche-Neuille			
RESULTATS 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	1 101 129,83 €	911 517,96 €	
Recettes	1 177 393,62 €	645 196,15 €	
Résultat de l'exercice N	76 263,79 €	- 266 321,81 €	
Résultat de l'exercice N-1 COMMUNE	126 542,96 €	- 80 435,40 €	
report de N-1 affecté au 1068	35 000,00 €		
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	167 806,75 €	- 346 757,21 €	- 178 950,46 €

Lotissement « Du Stade »			
RESULTATS 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	22 362,16 €	- €	
Recettes	14 987,77 €	9 344,35 €	
Résultat de l'exercice N	- 7 374,39 €	9 344,35 €	
Résultat de l'exercice N-1	99 212,27 €	- 9 344,35 €	
Résultat cumulé de clôture	91 837,88 €	- €	91 837,88 €

Lotissement « Espace Ferdinand Barais »			
RESULTATS 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	138 857,77 €	137 964,43 €	
Recettes	138 857,77 €	96 518,24 €	
Résultat de l'exercice N	- €	- 41 446,19 €	
Résultat de l'exercice N-1	- €	3 481,76 €	
Résultat cumulé de clôture	- €	- 37 964,43 €	- 37 964,43 €

Lotissement « La Piece Martin »			
RESULTATS 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	418 126,31 €	416 582,95 €	
Recettes	418 314,04 €	155 097,88 €	
Résultat de l'exercice N	187,73 €	- 261 485,07 €	
Résultat de l'exercice N-1	- €	399 902,12 €	
Résultat cumulé de clôture	187,73 €	138 417,05 €	138 604,78 €

Lotissement « Grand Maison »			
RESULTATS 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	360,00 €	360,00 €	
Recettes	360,00 €	- €	
Résultat de l'exercice N	- €	- 360,00 €	
Résultat de l'exercice N-1	- €	- €	
Résultat cumulé de clôture	- €	- 360,00 €	- 360,00 €

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, Mme Cottreau propose au Conseil municipal :

- DE VOTER les comptes administratifs de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes,
- DE CONSTATER la stricte concordance entre les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion 2023 établis par le Comptable des Finances Publiques.

DECISION : Après un vote à mains levées, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité les comptes administratifs 2023.

6. Affectation des résultats 2023 : Commune de La Roche-Neuville

DCM 2024-03-D-03

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget communal, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

A noter qu'il y a une obligation de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

Le compte administratif 2023 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 167 806,75 € et un déficit d'investissement de 346 757,21 €.

Considérant les Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement de 329 819,76 €

Considérant les Restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement de 120 550,00 €

Soit un besoin de financement global en investissement de **137 487,45 €**.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. Le Maire propose au Conseil municipal :

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement 2023 de 167 806,75 €, comme suit :
 - au compte 1068, en section d'investissement recettes : **137 500,00 €**
 - au compte 002, en section de fonctionnement recettes : **30 306,75 €**

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

DCM 2024-03-D-04

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire présente au Conseil municipal l'état n° 1259 – Etat des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, reçu des services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) indiquant une augmentation des bases d'imposition prévisionnelles de 3,9% pour la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) par rapport à 2023.

Les Taux appliqués en 2023 sont rappelés :

- Taux de TFB : 46.07 %
- Taux de TFNB : 40.12 %
- Taux de TH : 15.97 %

Les ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2024 sont :

- Versement du coefficient correcteur : 72 858 €
- Allocations compensatrices TF : 9 726 €

L'augmentation des taux est nécessaire pour faire face aux engagements financiers de la commune. Cette augmentation sera pondérée par le prix du m³ d'eau revu à la baisse en 2024 suite à la prise de compétence de la gestion de l'eau par la communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

M. le Maire précise qu'au regard des éléments exposés, la Commission Finances qui s'est réunie préalablement pour examiner le projet de budget principal, propose d'augmenter les taux de taxes foncières et d'habitation de 6 % pour 2024.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal de retenir la proposition de la Commission Finances et propose d'augmenter les taux de taxes foncières et d'habitation de 6% pour 2024, comme suit :

- Taux de TFB : 48,83 %
- Taux de TFNB : 42,53 %
- Taux de TH : 16,93 %

M. le Maire propose un vote à bulletins secrets pour une augmentation proportionnelle de Taux TFB, TFNB et TH de 6%.

Nombres de bulletins : 17
Pour une augmentation de 6% : 17
Contre une augmentation de 6% : 0

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire et décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2024, comme suit :

- Taux de TFB : 48,83 %
- Taux de TFNB : 42,53 %
- Taux de TH : 16,93 %

8. *APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »*

DCM 2024-03-D-05

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget en M57, les projets de budgets ont été communiqués aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants **douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget**, soit le 15/03/2024.

M. le Maire présente au Conseil municipal les projets du budget 2024 de la Commune de La Roche-Neuville, et des budgets Annexes 2024 des Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand-Maison ».

- Le budget de la Commune de La Roche-Neuville s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - en section de fonctionnement : 1 257 922,92 €
 - en section d'investissement : 1 307 112,03 €
- Le budget Annexe du Lotissement « Du Stade » s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - en section de fonctionnement : 91 847,88 €
 - en section d'investissement : 0 €
- Le budget Annexe du Lotissement « Espace Ferdinand Barais » s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - en section de fonctionnement : 195 869,43 €
 - en section d'investissement : 188 726,89 €
- Le budget Annexe du Lotissement « La Piece Martin » s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - en section de fonctionnement : 461 853,84 €
 - en section d'investissement : 555 000,00€
- Le budget Annexe du Lotissement « Grand-Maison » s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - en section de fonctionnement : 87 365,00 €
 - en section d'investissement : 87 720,00 €

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal de passer au vote du budget 2024 de la Commune de La Roche-Neuville, et des budgets Annexes 2024 des Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand-Maison ».

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

9. Repas annuel des aînés - 2024

DCM 2024-03-D-06

RAPPORTEUR : C COTTEREAU

EXPOSE : Mme Cottereau informe le Conseil qu'il est nécessaire de fixer le tarif de participation des aînés au repas annuel 2024.

Pour rappel, lors du dernier repas organisé en 2023, le montant de participation était de 12 € par personne.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- De demander une participation de 14 € par personne étant précisé que les participants doivent être domiciliés dans la Commune, à l'exception des présidents d'associations de La Roche-Neuville qui résident à l'extérieur de la commune.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire

10. Convention RODP Distributrice baguettes avec le boulanger de Loigné-sur-Mayenne

DCM 2024-03-D-07

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prévoir une convention d'occupation du domaine public entre la commune et le boulanger de La Roche-Neuville, régissant les droits et obligations de chacune des parties, concernant le distributeur automatique de baguettes de pain implanté à proximité de la salle du Mille-Clubs.

Il y sera notamment noté les modalités de paiement de la redevance d'occupation du domaine public, payable tous les semestres, ce tarif étant révisable chaque année sur la base du coût de l'électricité.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider la proposition de M. le Maire ;
- De l'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la commune de La Roche-Neuille et le boulanger de La Roche-Neuille.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire

11. Réalisation d'un Contrat de Prêt GPI AmbRE d'un montant total de 280 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de rénovation d'un équipement à vocation économique située en Centre Bourg de la commune de Saint-Sulpice Coutellerie.

DCM 2024-03-D-08

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Dans le cadre du financement des travaux de la Coutellerie sur la commune déléguée de Saint-Sulpice, M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réaliser un prêt à long terme.

PROPOSITION : Pour le financement de cette opération, le Maire propose au Conseil municipal de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **280 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<p>Ligne du Prêt : GPI AmbRE Montant : 280 000 euros Durée de la phase de préfinancement : 6 mois Durée d'amortissement : 20 ans Périodicité des échéances : Trimestrielle Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 % Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA Amortissement : Déduit (échéances constantes) Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Typologie Gissler : 1A Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</p>
--

- De l'autoriser à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire

12. Décision d'échange de chemin Rural - Bertron

DCM 2024-03-D-09

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Après réception du plan de bornage définitif, il convient de modifier la délibération n°2024-01-D-01 pour mettre à jour les surfaces des parcelles échangées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération 2023-11-D-03 du 9 novembre 2023 portant sur le lancement de la procédure d'échange de terrains avec M. Yannick BERTRON afin de permettre la création d'un nouveau chemin communal au lieu-dit « La Pièce du Haut ».

VU l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, introduit par la loi 3DS du 22 février 2022 : Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les modifications prévues à l'article L3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

CONSIDÉRANT que cet échange garantira la continuité du chemin rural.

CONSIDÉRANT que l'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant une durée de 1 mois du 4 décembre 2023 au 5 janvier 2024 sans recueillir d'observation dans le registre mis à disposition du public.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'échange suivant :

Monsieur Yannick BERTRON cède à la commune la parcelle 1453 pour 36m²

La commune cède à Monsieur Yannick BERTRON la parcelle 1451 pour 500m²

- **DE DÉCIDER** d'incorporer la portion de chemin cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public

- **DE DIRE** qu'il s'agit d'un échange de terrain sans soulte,

- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié seront pris en charge à parts égales entre la commune et Monsieur Yannick BERTRON ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute procédure et signer tout document après la réalisation du nouveau tracé du chemin et sa praticabilité par le public.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire

13. Décision d'échange de chemin Rural - Hermenier

DCM 2024-03-D-10

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Après réception du plan de bornage définitif, il convient de modifier la délibération n°2024-01-D-02 pour mettre à jour les surfaces des parcelles échangées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2023-11-D-04 du 9 novembre 2023 portant sur le déplacement d'une partie de l'assiette du chemin rural n°3 faisant suite à une requête de M. Hermenier, exploitant agricole.

VU l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, introduit par la loi 3DS du 22 février 2022 : Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les modifications prévues à l'article L3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

CONSIDÉRANT que l'échange respectera, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. L'échange réalisé garantira la continuité du chemin rural.

CONSIDÉRANT que l'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant une durée de 1 mois du 4 décembre 2023 au 5 janvier 2024 sans recueillir d'observation dans le registre mis à disposition du public.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'échange suivant :

M. HERMENIER cède à la commune : la parcelle 1450 pour 791 m² et la parcelle 1451 pour 500m², soit 1291m².

La commune cède à M. HERMENIER : la parcelle 1455 pour 1140m² et la parcelle 1456 pour 54m², soit 1194m².

- **DE DÉCIDER** d'incorporer la portion de chemin cédé à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public

- **DE DIRE** qu'il s'agit d'un échange de terrain sans soulte,

- **DE DIRE** que tous les frais de géomètre seront à la charge de M. HERMENIER ;
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge à parts égales entre la commune et M. et Mme HERMENIER.
- **DE DIRE** que les travaux pour la création du nouveau chemin seront réalisés à la charge de M. HERMENIER
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute procédure et signer tout document après la réalisation du nouveau tracé du chemin et sa praticabilité par le public.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire

14. Travaux Boulodrome

DCM 2024-03-D-11

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que vu la situation financière actuelle de la commune, il conviendrait d'ajourner les travaux engagés et déjà commencés du Boulodrome sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne.

PROPOSITION :

Vu le CCAG Travaux ;

Vu l'article 15.4 du CCAP du marché de travaux – Boulodrome ;

M. le Maire propose d'ajourner les travaux du Boulodrome pour une durée initiale de 3 mois.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ACTES PRIS PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Abandon du droit de préemption

<i>Propriétaire</i>	<i>Adresse propriété</i>	<i>Parcelles concernées</i>
M. et Mme FORTIN	18 rue des Oliviers à Loigné sur Mayenne	AA 123
M. HERVE David	1 rue Albert Camus à Loigné sur Mayenne	AA 51

Louages :

- o Fournil à Saint Sulpice au 01/04/2024
- o 5 rue de la Roche de Maine au 01/04/2024

Devis signés :

- Boulodrome : Avenant n°1 Lot n°1 : CHAZE TP : - **483.50 € HT**
- Boulodrome : Avenant n°1 Lot n°6 : LECOULES : + **3 550.00 € HT**
- Coutellerie : Avenant n°1 Lot n°7 : FRETIGNE : + **144.60 € HT**
- **DS construction** – transfert de porte pour clôture école : **1 539.12 € TTC**
- **Mayenne Ingénierie** – Etude organisation cantine : **453.60 € TTC**
- **CHAZE TP** – Alimentation AEP vestiaires : **1 433.40 € TTC**
- **CHAZE TP** – Dévoiement chemin mairie : **1 384.80 € TTC**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ *Comptes rendus de réunions*

- o *Retour sur la réunion P.L.U. : l'adoption sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil*

- Comité terre de jeux : retenu pour le Bus Club 2024 itinérant « les Pays de la Loire célèbrent les Jeux » sur l'évènement du 7 mai 2024
- Repas des aînés
- Préparation de la visite du jury « Village Fleuri » : demande de report d'une année car les travaux de la Coutellerie ne sont pas finis et suite aux dégradations dans le cimetière de Saint-Sulpice
- Lancement de la saison touristique
- Préparation de l'inauguration de la 2^{ème} D.B.
- Point sur l'avancement du Focus
- Organisation de la commission voirie
- ✓ Boucles de la Mayenne 26 mai 2024 : besoin de signaleurs
- ✓ Petit bar : Point sur le fonctionnement et la législation
- ✓ Retour sur la rencontre avec solidarité paysan
- ✓ Lancement de « l'heure civique », les documents de présentation seront envoyés au Conseil Municipal
- ✓ M. Faucheux serait éventuellement intéressé pour acheter le reste de la longère à côté de la coutellerie, M. le Maire propose un vote à bulletins secrets pour savoir si les membres du conseil sont pour vendre ce bâtiment.
 - Nombres de bulletins : 17
 - Pour : 13 Contre : 2 Blanc : 2
- ✓ Prochaine réunion CM : jeudi 18 avril

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, M. le Maire clôt la séance à **23h30**.

Liste des délibérations de l'organe délibérant

N° délibération	Libellé	Décision
2024-03-D-01	APPROBATION COMPTES DE GESTION 2023 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »	Approuvée
2024-03-D-02	APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »	Approuvée
2024-03-D-03	Affectation des résultats 2023 : Commune de La Roche-Neuville	Approuvée
2024-03-D-04	Examen et Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024	Approuvée
2024-03-D-05	APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 – Commune de La Roche-Neuville, Lotissement « Du Stade », Lotissement « Espace Ferdinand Barais », Lotissement « La Piece Martin » et Lotissement « Grand Maison »	Approuvée
2024-03-D-06	Repas annuel des aînés - 2024	Approuvée
2024-03-D-07	Convention RODP Distributrice baguettes avec le boulanger de Loigné-sur-Mayenne	Approuvée
2024-03-D-08	Réalisation d'un Contrat de Prêt GPI AmbRE d'un montant total de 280 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de rénovation d'un équipement à vocation économique située en Centre Bourg de la commune de Saint-Sulpice Coutellerie.	Approuvée
2024-03-D-09	Décision d'échange de chemin Rural - Bertron	Approuvée
2024-03-D-10	Décision d'échange de chemin Rural - Hermenier	Approuvée
2024-03-D-11	Ajournement Travaux Boulodrome	Approuvée
Le secrétaire de Séance <i>Pascal PAILLARD</i> 		Le Maire <i>Jean-Paul FORVEILLE</i> 